

École de criminologie
Consigne pour la demande d'admission à la maîtrise en criminologie
Août 2016

Ce document ne constitue qu'un aperçu des principales informations que devrait connaître l'étudiant qui désire inscrire une demande d'admission à la maîtrise en criminologie. Il a été conçu en fonction des « **questions les plus fréquemment posées** » par les étudiants dans cette situation. Le candidat à la maîtrise trouvera des compléments d'information concernant les procédures d'admission aux programmes de maîtrise à l'Université de Montréal au site suivant : www.futursetudiants.umontreal.ca

Pour toute information concernant le domaine de la criminologie, les professeurs de l'École, le contenu des cours, l'horaire des cours, les perspectives d'emploi, la recherche, la vie étudiante, etc., consultez le site général de l'École de criminologie au www.crim.umontreal.ca

Une seule date pour déposer une demande d'admission

Il n'y a qu'une date limite pour faire une demande d'admission à la maîtrise en criminologie : le **1er février**.

Le programme de maîtrise débute **toujours** en septembre. L'étudiant admis est invité par courriel en juin à faire son inscription aux cours.

Les étudiants provenant d'autres disciplines que la criminologie complètent la même demande d'admission que les étudiants provenant de criminologie ou de sécurité et études policières. Une maîtrise préparatoire (une année « propédeutique ») peut toutefois leur être imposée. Si nécessaire, les cours qui doivent être complétés lors de la maîtrise préparatoire sont déterminés lors de l'étude de la demande d'admission. Pour plus d'information sur la maîtrise préparatoire, voir le document « La maîtrise préparatoire en criminologie » sur le site de l'École : www.crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires

Les étudiants non-canadiens devraient également consulter le site du Bureau des étudiants étrangers au www.bei.umontreal.ca

Les critères d'admission à la maîtrise en criminologie

Pour être admissible à la maîtrise en criminologie, l'étudiant doit avoir réussi son baccalauréat avec une moyenne minimale de **3.2/4.3 (équivalent à 7.5/10; 75%; ou mention ASSEZ BIEN** dans le cas d'une licence).

Lorsque le baccalauréat n'est pas terminé au moment de la demande d'admission, la moyenne générale obtenue à la date de la demande d'admission est prise en compte dans l'étude du dossier. L'étudiant admis aura alors comme conditions d'admission : 1) la complétion du baccalauréat avant le 1^{er} septembre; et 2) le maintien de la moyenne générale obtenue au moment de la demande d'admission.

Les baccalauréats par cumuls de certificats sont considérés de la même façon que les baccalauréats uni-disciplinaires. Toutefois, dans le cas où un certificat en criminologie a été suivi, celui-ci devra avoir été réussi avec une moyenne d'au moins **3.5/4.3** et l'ensemble du baccalauréat doit avoir été réussi avec une moyenne minimale de **3.2**.

N.B. La maîtrise en criminologie étant fortement contingentée, l'obtention de la moyenne minimale exigée ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

La qualité du dossier

La sélection des candidats à la maîtrise en criminologie se fait uniquement sur dossier. Il n'y a pas d'entrevue de sélection. Une préparation soignée du dossier s'impose.

Les notes obtenues dans les cours du baccalauréat constituent un critère d'admission prépondérant. La qualité de la lettre d'intention, des lettres de recommandations et du curriculum vitae sont également pris en considération.

Aucune équivalence de cours n'est donnée sur la base d'une expérience de travail.

Documents requis pour la demande d'admission

N.B. Les documents suivants sont **obligatoires** pour le dossier de demande d'admission. Les dossiers incomplets seront automatiquement éliminés.

1. Demande d'inscription en ligne

La procédure sur la demande d'admission aux cycles supérieurs se trouve à l'adresse suivante : <https://admission.umontreal.ca/admission/cycles-superieurs/demande-dadmission/>

2. Lettre de motivation

D'une longueur de deux pages maximum, cette lettre fait état :

- des raisons qui amènent l'étudiant à s'intéresser au programme de maîtrise en criminologie;
- des éléments du cheminement académique qui témoignent d'un intérêt pour la criminologie;
- de l'option d'études préférée
- des expériences de travail ou de recherche antérieures qui pourraient être pertinentes dans la poursuite d'études en criminologie;
- du champ d'intérêt privilégié (ex., secteur « jeunes » ou « adultes »; délinquance ou

victimologie; milieu institutionnel ou communautaire; problématiques particulières). Il ne s'agit pas ici de présenter un projet de maîtrise en bonne et due forme, mais simplement de faire connaître ses champs d'intérêt.

- tout autre élément que le candidat veut faire connaître au comité des études supérieures qui étudie les demandes d'admission.

3. Deux lettres de recommandation

Les lettres de recommandation peuvent provenir de professeurs, d'un superviseur de stage ou de recherche ou d'employeurs.

La personne qui accepte de rédiger la lettre de recommandation doit vous connaître et être capable de faire valoir vos qualités qui seraient des atouts dans le cadre d'études de maîtrise : curiosité intellectuelle, ténacité, détermination, bon jugement, capacité de travailler en équipe mais aussi faire preuve d'autonomie, bonne capacité critique tout en étant ouvert à la critique, etc.

Deux lettres de recommandation sont demandées pour l'admission à la maîtrise en criminologie. Il n'est pas nécessaire de fournir le nom d'une troisième personne tel que demandé dans le formulaire électronique d'admission.

Il n'y a pas de formulaire préétabli pour les lettres de recommandation.

4. Curriculum vitae

Le curriculum vitae est une pièce complémentaire qui sera prise en considération dans l'étude du dossier. Il est recommandé que seulement l'expérience professionnelle et /ou de bénévolat en lien avec la demande d'admission soit incluse dans le cv.

5. Relevés de notes

Vos résultats académiques universitaires constituent le cœur de votre demande d'admission à la maîtrise en criminologie. Vous devez donc fournir un relevé de notes pour chaque **programme d'études universitaires** complétées ou en cours.

Dans la plupart des cas, les étudiants qui font une demande d'admission n'auront pas terminé leur scolarité de baccalauréat au **1er février, date limite** pour déposer une demande d'admission. Dans cette situation, l'étude du dossier se fait en fonction des cours qui ont été complétés et, le cas échéant, l'admission devient conditionnelle à la complétion du baccalauréat avec une moyenne générale finale équivalente à celle obtenue au moment de la demande d'admission.

6. Supplément à la demande d'admission

Le « Formulaire départemental pour admission à la maîtrise » doit être joint à la demande d'admission à la maîtrise. Sur ce formulaire, vous devez identifier votre premier choix d'option d'études et minimalement un deuxième choix si vous n'êtes pas admis dans votre premier choix.

N.B. Les étudiants qui n'ont pas indiqué un deuxième choix et qui sont non-admis dans leur premier choix seront automatiquement refusés peu importe la qualité de leur dossier.

LA RÉPONSE

Les réponses aux demandes d'admission sont acheminées au plus tard par la mi-avril.

Il est inutile de téléphoner ou d'envoyer un courriel avant la mi- d'avril pour connaître l'issue de la candidature.

L'étudiant pourra suivre l'évolution de l'examen de sa demande d'admission en consultant régulièrement son centre étudiant avec l'UNIP qui lui a été fourni lorsqu'il a déposé sa demande d'admission.

Aussitôt que la demande d'admission est traitée par le bureau des admissions, la réponse apparaît dans le centre étudiant.

L'offre d'admission officielle de la Faculté des Études Supérieures et Postdoctorales (FESP) est envoyée par courriel. Cette offre invite le candidat à se rendre dans son centre étudiant pour accepter l'offre d'admission. L'université accorde un délai de **28 jours** pour répondre à cette offre. Après ce délai, le dossier d'admission sera fermé.

Cours à distance

Aucun cours de maîtrise en criminologie ne peut être suivi à distance. La présence au cours est exigée.

Langue de rédaction de la recherche

Dans tous les cas, la recherche doit être rédigée en français, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de la rédiger en anglais.

Cette autorisation doit être demandée par écrit sur le formulaire de demande d'admission.